



Octobre 2013

## C'est fait pour les armes anciennes, mais il reste encore à faire...

Voilà 14 ans que nous « *militons* » pour l'adoption du millésime de 1900 pour les armes collectionnables et la carte du collectionneur. C'est en place depuis le 6 septembre. Nous avons travaillé de concert avec le pouvoir discrétionnaire de l'administration pour essayer de canaliser la très vague notion de « *dangerosité avérée* » et les effets de la loi qui mélange les armes à feu avec n'importe quelle arme par nature, voir par destination.

Avec nos articles de la Gazette des armes, nous rendons compte régulièrement de notre action.

Si nous avons obtenu presque satisfaction, il reste encore beaucoup à faire avec la carte du collectionneur et la liste des « *armes historiques et de collection dont le modèle est postérieur au 1er janvier 1900 compte tenu de leur intérêt culturel, historique ou scientifique* »

Avec notre site Internet et notre bulletin d'information d'octobre 2013, nous avons largement rendu compte de la nouvelle réglementation.

### Ce que chacun peut faire :

C'est tout simple, nous avons besoin de vous en nombre.

Vous pouvez :

- **Adhérer ou faire adhérer.** La masse des adhérents est un poids dans les négociations et face aux médias. Surtout elle apporte l'argent nécessaire à l'action. Mais aussi ces adhérents peuvent relayer nos actions devant les « *politiques* » de leurs départements.
- **Collaborer.** Nous avons besoin d'aide pour : la relecture de nos pages internet, la gestion de certaines rubriques etc... C'est notre plus gros besoin : tous les renseignements sont sur le site.

### Qui nous sommes :

- **UFA : L'Union Française des amateurs d'Armes**, créée en 1980. Dès sa création notre association affichait la couleur dans ses statuts : « *Avoir une action de concertation avec les Pouvoirs Publics pour tenter d'améliorer le sort des amateurs d'armes. Elaborer le statut juridique de l'amateur d'armes.* » C'est exactement ce que nous avons fait.

### Ce que nous avons fait parallèlement :

Nos interventions multiples par des voies diverses ont apporté des changements de situations :

- **A l'UFA** nous avons participé aux 5 réunions du Groupe de travail au Ministère de l'Intérieur Et nous avons été auditionnés de multiples fois par les rapporteurs des deux assemblés, et rencontré de nombreux députés et Sénateurs,
- **A l'UFA** nous avons fait déposer une proposition de loi le 29 avril 2010 favorable aux collectionneurs, elle n'a pas été retenue mais a pesé dans les débats.
- **A l'UFA** nous avons « initié » des amendements à la proposition de loi. Certains sont passés, les autres nous ont permis d'avoir la reconnaissance du Parlement.
- **A l'UFA** nous avons « convaincu » le monde politique d'adopter la date de 1900 comme modèle et non comme date de fabrication, comme le proposait le protocole de l'ONU.
- **Pour l'UFA**, la tâche reste encore immense et nous avons besoins de vous !

Témoignez nous votre soutien en nous renvoyant le bulletin ci-dessous accompagné d'un règlement. Nous vous en remercions.

**Vous pouvez aussi adhérer en ligne**  
sur [www.armes-ufa.com](http://www.armes-ufa.com)

<b>BULLETIN D'ADHESION à l'UFA &amp; D'ABONNEMENT 2014</b>				
<b>U.F.A. :</b> BP 132 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX <b>Fax :</b> 09 57 23 48 27 <b>e-mail UFA :</b> <a href="mailto:jjbuigne@armes-ufa.com">jjbuigne@armes-ufa.com</a>				
<b>Nom :</b> <i>(en Majuscules)</i>	<b>J'adhère à l'UFA et je m'abonne à :</b>			
<b>Prénom :</b>	Membre UFA	20 €		
<b>Adresse :</b>	Membre de Soutien	<b>30 €</b>		
	Membre bienfaiteur	100 €		
	Bulletin papier (un ou deux par an)	5 €		
<b>Ville :</b> <b>Code postal :</b> _ _ _ _ _	ACTION GUNS ( 6 n° )	34 € (-6 €)	28,00 €	€
<b>Pays :</b> <b>e-mail :</b> _____@_____	Gazette des Armes ( 11 n° )	55 € (-7,50 €)	47,50 €	€
<b>TEL :</b> ____ / ____ / ____ / ____ / ____ <b>Mobile :</b> 06/ ____ / ____ / ____ / ____	<b>Totaux Adhérisons &amp; abonnements</b>			